

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
DGESCO C – CT
n° DGESCO-D2022-001757
Affaire suivie par :
Brigitte Moltrecht
Médecin conseillère technique
Mel : brigitte.moltrecht@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07

Fédération nationale des orthophonistes

Affaire suivie par :
Marie Tabaud Deboth
Vice-présidente chargée de la Promotion de la Santé
Mel : marie.tabaud@fno.fr

27, rue des Bluets, 75011 Paris

Paris, le  4 - MARS 2022

Chers et chères collègues orthophonistes et médecins de l'éducation nationale,

Dans le souci de renforcer la communication sur la progression des élèves bénéficiant d'un suivi orthophonique, la Fédération nationale des orthophonistes a élaboré un document intitulé « **Grille d'impact résiduel** » en coopération avec la DGESCO. Il vous est présenté après avoir été soumis à l'expérimentation sur le terrain dans le premier comme dans le second degré. Ce document devrait permettre aux enseignants qui le souhaitent de mieux identifier les besoins d'aménagements dans le cadre d'un Plan d'accompagnement personnalisé (PAP) et d'aménagement d'examens.

La nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) et la convention nationale ne prévoient pas de bilan « spécifique » dans le cadre des PAP et des demandes d'aménagements pour les examens. Cette grille d'impact résiduel pourrait être un outil facilitant la compréhension des progrès d'un élève.

Pour rappel, le médecin de l'éducation nationale peut être prescripteur d'un bilan orthophonique tout au long de la scolarité de l'élève, lorsqu'il l'estime nécessaire, mais il n'est pas justifié qu'il prescrive un bilan à seule fin d'analyse en vue d'aménagements des conditions d'examen. Seuls sont exigibles dans ce cas le bilan initial et les bilans de renouvellement existants, soumis au secret médical, à transmettre sous pli confidentiel au médecin de l'éducation nationale par les responsables légaux, ou avec leur accord.

La grille d'impact résiduel après ou en cours de soins, purement fonctionnelle, sans éléments diagnostiques, ni personnels ou familiaux donc non soumise au secret médical, aspire à être un **outil pragmatique** constructif d'appui au travail collaboratif et pluriprofessionnel entre orthophonistes, médecins et autres personnels de l'éducation nationale. En effet, sans que l'enseignant ait besoin de disposer des éléments diagnostiques, cette grille lui permet de connaître la répercussion, pour l'élève, du trouble de manière détaillée à un temps « t » après des soins.

En complément des répercussions constatées par l'enseignant en classe au quotidien, cette grille **peut l'aider à prévoir les adaptations pédagogiques et les aménagements de scolarité et d'examen les plus appropriés**. Elle peut permettre également au médecin de l'éducation nationale de conseiller les enseignants selon l'évolution de l'élève.

Ce document se présente sous la forme d'une grille qui sera remplie par l'orthophoniste qui le souhaite, en concertation avec le jeune patient et sa famille. Cette dernière pourra le transmettre à **l'enseignant qui reste libre de s'en saisir**. Vous trouverez également un guide d'utilisation en pièce jointe.

L'utilisation de cette grille n'est en aucun cas exigible mais nous vous encourageons largement à vous en saisir. Elle s'est révélée être une véritable plus-value lors de son expérimentation effective sur le terrain.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Vice-présidente chargée de la Promotion de la
Santé, Fédération nationale des orthophonistes



Marie Tabaud Deboth

Médecin conseillère technique auprès du
directeur général de l'enseignement scolaire



Brigitte Moltrecht